

ASS/FG/II/MG

2023-64

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2023

OBJET : LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 30	Date de la convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mai à 18 heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. Gérard FORCADA, Maire.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, Mme Sabrina FITO, M. Thierry NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Françoise BAROUSSE, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Valérie FERRET, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Étaient absents :

M. William COMBES, M. Thierry CAUMEIL, M. Laurent ROUGÉ, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN (jusqu'à 18h39), Mme Sophie BIRKENER.

Avaient donné mandat :

M. William COMBES à M. Gérard FORCADA, M. Laurent ROUGÉ à M. Guy VIVÈS, M. Thierry CAUMEIL à Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Didier JULIAN à Mme Virginie JULIAN.

Date de la publication : 26 mai 2023

QUORUM : 17

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bérengère LÉCÉA

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230523-2023-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Publication : 26/05/2023

Pour le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-167 du 24 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Je vous rends compte des décisions suivantes prises conformément à la délégation d'attributions du Conseil municipal en ma faveur :

2023-20	27/03/2023	Marché de travaux – Rénovation de la toiture de l'Ecole Frédéric Mistral par l'entreprise SARL CTL, 15 chemin des Lauriers 11200 CONILHAC CORBIERES, pour un montant de 258 840,21 HT (soit 310 608,25 € TTC)
2023-21	26/04/2023	Renouvellement de la convention entre Météo-France et la ville de Lézignan-Corbières portant sur les services météorologiques à la navigation aérienne sur l'aérodrome. Avenant modifiant l'article 9 de la convention, relatif à la date d'application et à la durée de la convention, et l'annexe 2 qui établit la liste des équipements météorologiques. La durée de la convention est prolongée de deux années. Elle est reconduite jusqu'au 31 décembre 2024.
2023-22	27/04/2023	Convention d'honoraires avec la société d'avocats Goutal, Alibert et Associés, sise 90 avenue Ledru-Rollin à Paris – Prestation relative à la rédaction d'un mémoire en défense dans l'intérêt de la commune, suite à un recours en annulation formé par M. Thierry Denard contre la délibération n° 2021-128 du 13 décembre 2021. Cette convention implique 4 heures de travail à un taux horaire de 150 euros HT. Il est entendu que le montant facturé sera de 600 euros HT (720 euros TTC) et que le nombre d'heures facturé pourra être plus élevé en fonction des éléments du dossier.
2023-23	27/04/2023	Convention d'honoraires avec la société d'avocats Goutal, Alibert et Associés, sise 90 avenue Ledru-Rollin à Paris – Prestation relative à la rédaction d'un mémoire en défense dans l'intérêt de la commune, suite à un recours en annulation formé par M. Thierry Denard contre la délibération n° 2021-151 du 13 décembre 2021. Cette convention implique 4 heures de travail à un taux horaire de 150 euros HT. Il est entendu que le montant facturé sera de 600 euros HT (720 euros TTC) et que le nombre d'heures facturé pourra être plus élevé en fonction des éléments du dossier.
2023-24	28/04/2023	Convention de mise à disposition d'un local communal à titre gracieux cadastré AH 413 situé 15, rue Necker à Lézignan-Corbières au profit des Restos du cœur, du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, renouvelable par tacite reconduction.

2023-25	04/05/2023	<p>Marché public de fournitures – Prestation de service avec la MJC pour l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du mercredi, au centre La Lauseta, pour un montant TTC de 32,50 € par enfant à la journée et pour une durée initiale de 1 an et 3 mois, soit du 9 mai 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Le marché est reconductible une fois tacitement pour une durée maximale d'une année supplémentaire.</p>
---------	------------	---

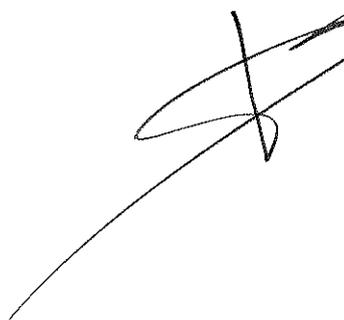
Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de ces informations.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil municipal**

Prend acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus, prises en vertu de la délibération n°2020-167 du 24 septembre 2020.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,
Pour extrait certifié conforme :

Le Maire
Gérard FORCADA




La secrétaire de séance,
Bérengère LÉCÉA